

DEPARTEMENT DU NORD**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES****S.I.G.A.L**

**« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »**

Le 12 septembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Bondues, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 05 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD
MM. Dominique LEGRAND, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST,
MM. Jean-Louis MUNCH, Pierre-Jean ANDRAL,
Mme Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE, Gwendoline SPOTBEEN

Etaient absents ayant donné pouvoir :
M. Pierre VERLEY, ayant donné pouvoir à M. GERARD,
M. Miguel BEADES, ayant donné pouvoir à M. LEGRAND,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. DELEBARRE,

Etaient absents :
Mme Nathalie HERBAUX

N° 22-03-05

Finances

Créances irrécouvrables

Rapport de M. le Président,

Monsieur le Trésorier Principal de Marcq-en-Barœul, receveur comptable du SIGAL, expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres de recettes suivants :

- n°38 exercice 2020, au nom de M. DECONNINCK Pieter, d'un montant de 0.50 € correspondant à un résidu de taxes d'atterrissage, selon le motif « RAR inférieur au seuil de poursuite » ;
- n°63 exercice 2017, au nom de M. BONNET André Marie, d'un montant de 111 € correspondant aux taxes d'atterrissage annuelles, selon le motif « RAR inférieur au seuil de poursuite ».

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres. Tous les moyens de recouvrement ayant été épuisés, il vous est demandé d'émettre un avis favorable à cette requête.

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme
Le Président

SIGAL
Bureau de Piste
216, Parc de l'Aérodrome
59910 BONDUES

Tél : 03 20 98 34 95
Courriel : sigal-bondues@sigal.eu



Marcq-en-Barœul
un art de vivre

